

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°17 mars 2014

15

C'est le nombre de candidat(e)s qui se sont déclarés en Préfecture pour les élections municipales qui auront lieu le 23 mars (1^{er} tour) et 30 mars (2^{ème} tour).

La liste des candidats retenus par la Préfecture est affichée en mairie.

A propos des élections municipales

Le 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales. Quelques règles ayant changé depuis les élections de 2008, il nous a semblé opportun de vous informer sur les modalités du scrutin tout en restant neutre par rapport aux candidats.

Notre commune ayant désormais plus de 500 habitants, il y aura 15 conseillers à élire au lieu de 11 auparavant.

**Le bureau de vote se tiendra de 8h00 à 18h00
à la mairie située 1 Place de la Liberté.**

Quelques rappels des règles :

Les candidats ont dû se déclarer en Préfecture au plus tard le 6 mars (voir Hurtigheim Actualités édition 2013) alors que lors des scrutins précédents ils pouvaient déposer leurs noms au bureau de vote le jour de l'élection.

La loi oblige tout candidat non élu au 1^{er} tour d'être automatiquement candidat au 2^{ème} tour.

Un candidat peut se déclarer pour le 2^{ème} tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir

On pourra toujours rayer des noms sans que le bulletin soit nul, de même il ne sera pas nul si plus de 15 noms y figurent. Par contre les suffrages sur des noms non déclarés en Préfecture ne seront pas comptabilisés lors du dépouillement et ne figureront donc pas au procès-verbal du résultat du vote.

Toute autre annotation, qu'elle soit flatteuse ou injurieuse, rend le bulletin nul.

Sachez aussi que dans les communes de moins de 1000 habitants le ou les conseillers qui siégeront à la communauté de communes seront désignés par les futurs conseillers municipaux, alors que dans les communes de plus de 1000 habitants ce sont les électeurs qui désignent leurs représentants.

Comment cela se traduit-il concrètement à Hurtigheim ?

Il y a 15 candidat(e)s pour 15 places pour le 1^{er} tour. Il n'y aura donc pas de possibilités d'inscrire un nouveau candidat pour le second tour. Les non élu(e)s du 1^{er} tour devront se présenter au 2^{ème} tour.

Comme précédemment l'électeur pourra rayer des noms, par contre s'il rajoute un nom qui ne s'est pas déclaré en Préfecture, ce dernier ne sera pas comptabilisé.

Le bulletin est valable s'il comporte moins de 15 noms ou plus de 15 noms. Dans ce dernier cas seuls les candidats déclarés seront retenus.

Un délégué et un suppléant siégeront à Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland. Ils seront désignés par les conseillers municipaux.

Attention

**Pour voter, il y a obligation de
présenter votre carte
nationale d'identité.**

Quelques exemples de vote

Je rajoute un ou plusieurs noms sur mon bulletin de vote sans barrer de noms	Le bulletin est valable, seuls les candidats déclarés comptabiliseront une voix
Je barre un ou plusieurs noms sur le bulletin	Le bulletin est valable, les candidats qui ne sont pas barrés comptabiliseront une voix
Je barre le bulletin en diagonale	Le bulletin est valable, aucun des candidats ne comptabilisera de voix
J'inscris une annotation autre qu'un nom	Le bulletin est déclaré nul
Je mets un bulletin blanc dans l'enveloppe	Le bulletin est déclaré nul

Inscriptions scolaires 2014-2015

Sont concernés:

- les enfants nés en 2011
- les enfants non scolarisés à ce jour au sein du RPI Furdenheim - Quatzenheim - Hurtigheim, qui souhaitent fréquenter le RPI à partir de la prochaine rentrée

Les inscriptions se font du **10 mars au 26 mars 2014** à la mairie de Hurtigheim pendant les heures d'ouverture au public. Veuillez-vous présenter muni du livret de famille.

Mailing habitants

Suite au déménagement et changement du matériel informatique, nous ne disposons plus du carnet d'adresses des personnes qui avaient émis le souhait d'être informées par messagerie. Veuillez nous en excuser. Si vous souhaitez recevoir nos actualités par ce biais, merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : mairie@hurtigheim.fr

Ouverture des déchetteries

A compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 octobre, les horaires d'été (voir Hurtigheim Actualités édition 2013) seront appliqués aux deux déchetteries.

Pensez impérativement de vous munir de votre badge pour accéder en déchetterie. Si vous ne l'avez pas encore reçu adressez-vous à la communauté des communes au 0 800 500 135.

Attention : Ne pas perforer les badges d'accès aux déchetteries, ils comportent des composants électroniques.



Atelier compost

Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, un atelier de compostage sera organisé le **samedi 29 mars à 14h à Kuttolsheim**.

Dans une ambiance conviviale autour d'un composteur, un guide des « Ateliers de la Terre » vous donnera toutes les astuces pour réussir votre compost en recyclant simplement vos déchets de cuisine et de jardin.

Atelier gratuit sur réservation obligatoire au 03 88 69 60 30